



JOURNÉE DU 23 JUIN 2016

# 23 JUIN, LES CHEMINOTS DOIVENT DESCENDRE DANS LA RUE !

**Une nouvelle journée de manifestation est prévue le 23 juin 2016 à l'appel de l'intersyndicale CGT, FIDL, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL.**

**Nous devons nous en emparer pour exprimer notre condamnation de la politique du Gouvernement et de son attitude autoritaire.**

Non seulement les cheminots sont concernés par la loi « Travail », mais ils ne vivent pas en vase clos : tous les salariés que nous côtoyons seraient les victimes des nouvelles règles sur les licenciements collectifs, sur la médecine du travail, sur la hiérarchie des normes qui permettraient d'imposer des règles régressives (donc du dumping social) dans toutes les entreprises où les organisations syndicales combattives sont peu ou pas implantées. Les concurrents de la SNCF, ses filiales, ses sous-traitants, y seraient soumis. Si la loi est appliquée en l'état, la pression sur les cheminots sera donc accrue et constante.

Toute nouvelle dérèglementation est un mauvais coup pour nos conditions sociales et de travail. Et cela ne résoudra en rien le problème du chômage de masse dans notre pays, au contraire.

La Fédération CGT appelle donc les cheminots à se mobiliser massivement pour le retrait de la loi, et pour une nouvelle négociation basée sur les besoins réels des salariés.

La CGT a formulé des propositions lors de la rencontre avec la Ministre du Travail le 17 juin 2016.

La CGT revendique un Code du Travail du 21<sup>e</sup> siècle. Elle propose, entre autres, de favoriser la négociation d'entreprise dans l'objectif du progrès social et de meilleures protections pour les salariés. Cela suppose de renforcer le principe de l'accord majoritaire, la hiérarchie des normes pour que les conventions collectives soient plus protectrices, le rôle préventif de la médecine du travail pour une amélioration de la santé des travailleurs...

A la SNCF, une participation massive des cheminots aux manifestations serait un avertissement de plus pour la Direction SNCF. Alors que des négociations salariales devraient avoir lieu le 30 juin 2016 et que de nouvelles négociations vont débiter sur le « forfait jour », l'emploi (au travers de l'accord GEPEC), le RHO254 (contractuels), ou encore le volet « métiers » de la CCN ferroviaire, c'est une nouvelle occasion d'affirmer notre exigence de progrès social.

En prenant toute leur part dans les manifestations massives du 14 juin 2016, les cheminots ont montré qu'ils étaient conscients des enjeux.

Le Gouvernement doit entendre notre colère et notre refus de nouveaux cadeaux au patronat au travers de la précarisation accrue des salariés.

Depuis 3 mois, la contestation ne faiblit pas. Elle trouve des relais à l'Assemblée Nationale et dans l'opinion publique. Le maintien d'une posture intransigeante et agressive du Gouvernement n'est pas acceptable.

Après son passage en force sur le contenu de sa réforme, le Gouvernement est dans une véritable fuite en avant autoritaire : refus de prendre en compte le caractère majoritaire des organisations syndicales qui s'opposent au projet, interruption des débats parlementaires par la procédure du « 49.3 », et désormais interdiction de manifester... Quelle sera la prochaine étape pour imposer un projet que la population récusé (à 60% selon le dernier sondage en date du 18 juin) ?

Les droits d'expression, de réunion, d'association et de manifestation sont des droits fondamentaux dans une démocratie. Nous devons les défendre.

**La CGT appelle les cheminots à participer massivement aux manifestations du 23 juin 2016 partout en France.**

